

Un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH : maintenant !

Les accompagnantes et accompagnants des élèves en situation de handicap interviennent depuis de nombreuses années dans les écoles et les établissements scolaires de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole. Ce sont majoritairement des femmes, employées à temps incomplet et rémunérées au minimum de la Fonction publique.

Ces agentes et agents, pourtant indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation, pâtissent de conditions d'emploi inacceptables malgré quelques avancées. Les quotités de travail très basses (63% en moyenne) entraînent des rémunérations indécentes. Pour ces raisons, beaucoup d'AESH font le choix de quitter le métier.

Or, sans AESH, il n'y a pas d'école inclusive. Leur mission est indispensable aux milliers d'élèves accompagnés de la maternelle au BTS et à leurs familles, à la mise en œuvre de la loi de 2005 et au soutien aux enseignantes et enseignants dans les classes.

Il est aujourd'hui urgent de reconnaître ce métier comme un métier à part entière et de conforter les AESH dans leur rôle au service de la société. Cela ne peut passer que par la création d'un corps de fonctionnaire. Il faut que l'État prenne ses responsabilités en offrant aux AESH un véritable statut leur permettant de bénéficier d'une reconnaissance de leurs missions et d'accéder à de nouveaux droits (carrière, rémunération statutaire, concours de recrutement, formation, mobilité).

Nos organisations syndicales FSU, SE-UNSA, CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, CGT Educ'action, SNALC, SUD éducation ont interpellé la ministre de l'Éducation nationale et relayé l'urgence auprès des parlementaires. Elles attendent désormais des engagements rapides dans le cadre de la préparation du budget pour 2026. Comme la ministre reste sourde aux interpellations, elles diffusent une pétition nationale dans un cadre large et n'excluent pas de renforcer la mobilisation jusqu'à obtenir satisfaction. Elles appellent d'ores et déjà l'ensemble des personnels, les parents d'élèves et la société civile à soutenir l'exigence de création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.

Les AESH méritent d'être enfin reconnus !

Paris, le 6 mai 2025

